

TRIBUNAL D'INSTANCE

SAISIE-ARRET des rémunérations du travail

12 ALLEES J.GUESDE

Déclaration d'intervention
d'un nouveau créancier

31068 TOULOUSE

Télép. 61.33.73.23

Code du travail article R 145-6

Référence : 948297

EMPLOYEUR

Dossier no: 1607/94

TRESORERIE DES HOPITAUX
2 RUE VIGUERIE
31300 TOULOUSE

Références débiteur:

MME Suzette LABORIE

né(e) le 28/08/1953 à ALOS

1° Sécu. Sociale :

Ce jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :
qu'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.

A l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse."

Sur quoi, nous, juge d'instance, vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées, évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance :	199 867.62
Montant des intérêts :	28 108.25
Frais exposés par le créancier :	1 794.04
Divers :	0.00

Total à recouvrer :	229 769.91 Francs

Objet de la créance : JGT DU TI DE TLSE DU04/01/95

Débiteur

MME Suzette LABORIE
2 RUE DE LA FORGE
31000 ST JEAN LE

Créancier

UCB
BP 295-16
75006 PARIS CEDEX

ACTE NUL

Au secrétariat-greffe, le : 18/09/95

inscrit en faux en principal

Recevons et certifie conforme
Le Greffier en Chef



TRIBUNAL D'INSTANCE

SAISIE-ARRET des rémunérations du travail

12 ALLEES J.GUESDE

Déclaration d'intervention
d'un nouveau créancier

31068 TOULOUSE

Code du travail article R 145-6

Télép. 61.33.73.23

Référence : 024475

EMPLOYEUR

Dossier no: 1607/94

TRÉSORERIE DES HOPITAUX
2 RUE VIGUERIE
31300 TOULOUSE

Références débiteur:

MME Suzette LABORIE

né(e) le 28/08/1953 à ALOS

1° Sécu. Sociale :

Ce jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :

Qu'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.

A l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse."

Sur quoi, nous, juge d'instance, vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées, évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance :	109 388.60
Montant des intérêts :	30 744.83
Frais exposés par le créancier :	2 905.53
Divers :	0.00

Total à recouvrer :	143 038.96 Francs

Pour expédition certifiée conforme
Le Greffier en Chef



Objet de la créance : JGT RENDU PAR LE TI DE TOULOUSE LE 10/02/1995

Débiteur

Créancier

MME Suzette LABORIE
2 RUE DE LA FORGE
31000 ST MARTIN LE

SPP SA
1 PLACE COPERNIC
91000 EVRY CEDEX

ACTE NUL

Mandataire

SCP PRIAT HUISSIERS

Au secrétariat-greffe, le : 24/05/96

Le Juge :

GREFFIER EN CHEF

inscrit en faux en principal

NR
14 AOÛT 2013
SERVI
TRIBUNAL D'INSTANCE DE TOULOUSE
Haute-Garonne

18

TRIBUNAL D'INSTANCE

SAISIE-ARRET des rémunérations du travail

12 ALLEES J.GUESDE

Déclaration d'intervention
d'un nouveau créancier.

31068 TOULOUSE

Code du travail article R 145-6

Télép. 61.33.73.23

Référence : 010271

EMPLOYEUR

Dossier no: 1607/94

TRESORERIE DES HOPITAUX	7
2 RUE VIGUERIE	
31300 TOULOUSE	J

Références débiteur:
 MME Suzette LABORIE
 née le 28/08/1953 à ALOS
 P Sécu. Sociale :

Le jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :
 qu'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.

A l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse."

Sur quoi, nous, juge d'instance, vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées, évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance :	79 593.81
Montant des intérêts :	27 030.51
Frais exposés par le créancier :	1 779.33
Divers :	0.00

Pour expédition certifiée conforme
 Le Greffier en Chef




 Total à recouvrer : 108 403.65 Francs

Objet de la créance : OIP + JGT TI TLSE + ARRET CA TLSE DU 29/04/96

Débiteur	Créancier
MME Suzette LABORIE	SOFICARTE
2 RUE DE LA FORGE	
31 ST N E E	3369 ERIGNAC

ACTE NUL

Au secrétariat-greffe, le : 09/10/96

inscrit en faux en principal

SCP DARBON HUISSIERS





TRIBUNAL D'INSTANCE

SAISIE-ARRET des rémunérations du travail

12 ALLEES J. GUESDE

Déclaration d'intervention
d'un nouveau créancier

31068 TOULOUSE

Code du travail article R 145-6

Télép. 61.33.73.23

Référence :

EMPLOYEUR

Dossier no: 1607/94

TRÉSORERIE DES HOPITAUX
2 RUE VIGUERIE
31300 TOULOUSE

Références débiteur:

MME Suzette LABORIE
née le 28/08/1953 à ALOS

N° Sécu. Sociale :

Le jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :



qu'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.

A l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse."

Sur quoi, nous, juge d'instance, vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées, évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance :	132 409.74
Montant des intérêts :	42 194.12
Frais exposés par le créancier :	4 070.43
Divers :	0.00

Total à recouvrer :	178 674.29 Francs

Pour expédition certifiée conforme
Le Greffier en Chef



Objet de la créance : JGT DU TI DE TLSE DU 26/01/95

Débiteur

Créancier

MME Suzette LABORIE
2 RUE DE LA FORGE
31050 CARMAN LE

CETELEM
5 AVENUE KLEBER
75016 PARIS

ACTE NUL

Au secrétariat-greffe, le : 09/10/96

inscrit en faux en principal

SCP PRIAT HUISSIERS
GREFFIER EN CHEF
Le Juge :



TRIBUNAL D'INSTANCE

12 ALLEES J. GUESDE

31068 TOULOUSE

Télép. 61.33.73.23

SAISIE-ARRET des rémunérations du travail

Déclaration d'intervention
d'un nouveau créancier

Code du travail article R 145-6

Référence : 39/96

EMPLOYEUR

Dossier no: 1607/94

TRESORERIE DES HOPITAUX
2 RUE VIGUERIE
31300 TOULOUSE

Références débiteur:

MME Suzette LABORIE

né(e) le 28/08/1953 à ALOS

N° Sécu. Sociale :

Ce jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :

qu'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.

A l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse."

Sur quoi, nous, juge d'instance, vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées, évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance :	5 145.00
Montant des intérêts :	1 029.51
Frais exposés par le créancier :	179.00
Divers :	0.00

Total à recouvrer :	6 353.51 Francs

Pour expédition certifiée conforme
Le Greffier en Chef



Objet de la créance : TITRE DE PERCEPTION DU 18/04/96

Débiteur

Créancier

MME Suzette LABORIE

2 RUE DE LA FORCE

31000 TOULOUSE CEDEX

RECOUR-PROD. DIVERS TG HAUTE GARONNE

PLACE OCCITANE

31000 TOULOUSE CEDEX

Le Juge :

GREFFIER EN CHEF

14 AOUT 2013

Au secrétariat-greffe, le : 18/10/96

ACTE NUL
inscrit en faux en principal

Le Juge :



321

TRIBUNAL D'INSTANCE

SAISIE-ARRET des rémunérations du travail

allées J.Guesde

Déclaration d'intervention
d'un nouveau créancier

068 TOULOUSE CEDEX

tlép. 05.61.33.73.23

Code du travail article R 145-6

Référence : 950208

EMPLOYEUR

Dossier no: 1607/94

[TRESORERIE DES HOPITAUX
 2 RUE VIGUERIE
 31300 TOULOUSE
]

Références débiteur:

MME Suzette LABORIE

né(e) le 28/08/1953 à ALOS

Sécu. Sociale :

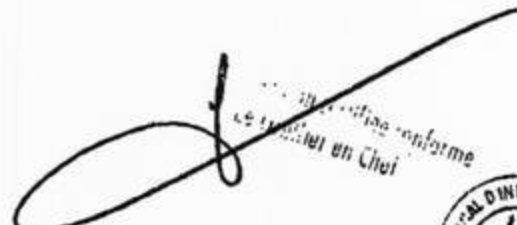

Le jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :
 n'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.

A l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse."

Sur quoi, nous, juge d'instance, vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées, évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance :	54 921.82
Montant des intérêts :	21 398.59
Frais exposés par le créancier :	5 088.86
Divers :	0.00

Total à recouvrer :	81 409.27 Francs


 Le créancier en Chef


Objet de la créance : JGT TI TLSE DU 14/2/95-ARRET CA TLSE DU 23/01/96

Débiteur

Créancier

MME Suzette LABORIE

CRESERFI

2 RUE DE LA FORGE

9 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE

31000 ST JEAN M LE

75402 PARIS CEDEX

ACTE NUL

Mandataire

GREFFIER EN CHEF

SCP PRIAT HUISSIERS

14 AOUT 2003

Au secrétariat-greffe, le : 04/04/97



inscrit en faux en principal

322

RIBUNAL D'INSTANCE

SAISIE-ARRET des rémunérations du travail

2 ALLEES J.GUESDE

Déclaration d'intervention
d'un nouveau créancier

1068 TOULOUSE

Code du travail article R 145-6

télép. 61.33.73.23

Référence :

EMPLOYEUR

Dossier no: 1607/94

TRESORERIE DES HOPITAUX
2 RUE VIGUERIE
31300 TOULOUSE

Références débiteur:

MME Suzette LABORIE

né(e) le 28/08/1953 à ALOS

n° Sécu. Sociale :

Ce jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :
qu'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.

A l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse."

Sur quoi, nous, juge d'instance, vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées, évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance :	313 185.67
Montant des intérêts :	59 871.06
Frais exposés par le créancier :	21 923.00
Divers :	0.00

Total à recouvrer :	394 979.73 Francs

Pour expédition certifiée conforme
Le Greffier en Chef



Objet de la créance : ACTE DE PRET NOTARIE DU 26/08/93

Débiteur

Créancier

MME Suzette LABORIE

BANQUE SOVAC IMMOBILIER

2 RUE DE LA FORGE

19-21 RUE DE LA BIENFAISANCE

31650 CAYSSUS GIMVILLE

75000 PARIS

ACTE NUL

Madame: SCP ISSANDOU AVOCATS

GREFFIER EN CHEF

Au secrétariat-greffe, le : 04/07/97

Juge : 14 AOUT 2013

SERVICE CIVIL

inscrit en faux en principal



323

Sce saisies/rém.
12 allées J. Guesde
31068 TOULOUSE CEDEX
Tél. 05-61-33-73-23

DECLARATION D'INTERVENTION
D'UN NOUVEAU CREANCIER

Code du travail article R 145-26

DOSSIER N° : 1607/94
Référence : 009299

TRESORERIE DES HOPITAUX
2 RUE VIGUERIE
31300 TOULOUSE

Références débiteur:
MME Suzette LABORIE
né(e) le 28/08/1953 à ALOS
N° Sécu. Sociale :

Ce jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :
Qu'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.
Et, à l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse.

Sur quoi, nous, Mme Nicole ELIAS-PANTALE, juge d'instance,
Vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées, évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance :	11 026.20
Montant des intérêts :	3 229.91
Frais exposés par le créancier :	718.81
Divers :	0.00

Total à recouvrer :	14 974.92 F

Pour expédition certifiée conforme
Le Greffier en Chef



Somme à saisir-arrêter en sus des précédentes déjà notifiées.

Titre exécutoire : JGT TI TLSE 4/05/1995 + ARRET CA TLSE 30/03/1999

DEBITEUR

MME Suzette LABORIE
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS GAMEVILLE

CREANCIER

CREDIT MUTUEL C. PUJOL
107 AVE C. PUJOL
31500 TOULOUSE

Mandataire:

SCP MONTANE HUISSIERS

Au secrétariat-greffe, le : 10/05/1999

Juge GREFFIER EN CHEF

ACTE NUL



14 AOUT 2018
SERVICE CIVIL

inscrit en faux en principal

RIBUNAL D'INSTANCE

SAISIE-ARRET des rémunérations du travail

2 ALLEES J.GUESDE

DECLARATION D'INTERVENTION
D'UN NOUVEAU CREANCIER

1068 TOULOUSE
él. 05-61-33-73-23

Code du travail article R 145-26

DOSSIER N° : 1607/94
Référence : 959670

TRESORERIE DES HOPITAUX
2 RUE VIGUERIE
31300 TOULOUSE

Références débiteur:
MME Suzette LABORIE
né(e) le 28/08/1953 à ALOS
N° Sécu. Sociale :

Ce jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :
Qu'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.
Et, à l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse.

Sur quoi, nous, Mme Nicole ELIAS, juge d'instance,
Vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées, évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance :	215 544.09
Montant des intérêts :	0.00
Frais exposés par le créancier :	3 394.33
Divers :	0.00

Total à recouvrer :	218 938.42 F

Pour expédition certifiée conforme
Le Greffier en Chef



Somme à saisir-arrêter en sus des précédentes déjà notifiées.

Titre exécutoire : JGT TI TLSE DU 20/6/96-JGT TGI TLSE DU 26/11/96

DEBITEUR

CREANCIER

MME Suzette LABORIE
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS GAMEVILLE

MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE
17 AVENUE DE CHOISY - PALATINO
75640 PARIS CEDEX 13

Mandataire:

SCP MERCIE AVOCATS

Au secrétariat-greffe, le : 13/07/1999

Le Juge :

ACTE NUL



GREFFIER EN CHEF

14 AOUT 2018

SERVICE CIVIL

inscrit en faux en principal



325

TRIBUNAL D'INSTANCE

SAISIE-ARRET des rémunérations du travail

Sce saisies/rém.
12 allées J.Guesde
31068 TOULOUSE CEDEX
Tél. 05-61-33-73-23

DECLARATION D'INTERVENTION
D'UN NOUVEAU CREANCIER

Code du travail article R 145-26

DOSSIER N° : 1607/94
Référence : 948297

┌ TRESORERIE DES HOPITAUX
2 RUE VIGUERIE
31300 TOULOUSE
└

Références débiteur:
MME Suzette LABORIE
né(e) le 28/08/1953 à ALOS
N° Sécu. Sociale :

Ce jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :
Qu'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.
Et, à l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse.

Sur quoi, nous, Mme ELIAS-PANTALE Nicole, juge d'instance,
Vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées, évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance :	325 679.39
Montant des intérêts :	0.00
Frais exposés par le créancier :	0.00
Divers :	0.00

Total à recouvrer :	325 679.39 F

Pour expédition certifiée conforme
Le Greffier en Chef



Somme à saisir-arrêter en sus des précédentes déjà notifiées.

Titre exécutoire : JGT RENDU PAR LE TI DE TLSE LE 04.01.1995

DEBITEUR

┌ MME Suzette LABORIE
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS GAMEVILLE
└

CREANCIER

┌ UCB
04 RUE AUGUSTE PERRET - TSA 70001
92841 RUEIL-MALMAISON
└

Mandataire:

SCP MERCIE AVOCATS

Au secrétariat-greffe, le : 18/11/1999

Le Juge :

ACTE NUL

GREFFIER EN CHEF

14 AOUT 2013



inscrit en faux en principal

326

TRIBUNAL D'INSTANCE

SAISIE-ARRÊT des rémunérations du travail

Sce saisies/rém.
40 AV. CAMILLE PUJOL
31500 TOULOUSE
Tél. 05-61-33-73-23

DECLARATION D'INTERVENTION
D'UN NOUVEAU CREANCIER

Code du travail article R 145-26

DOSSIER N° : 1607/94
Référence : 948419

┌ TRESORERIE DES HOPITAUX 7
2 RUE VIGUERIE
31300 TOULOUSE
└ 8

Références débiteur:
MME Suzette LABORIE
né(e) le 28/08/1953 à ALOS
N° Sécu. Sociale :

Ce jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :
Qu'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.
Et, à l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse.

Sur quoi, nous, Mme Elisabeth BORREL, juge d'instance,
Vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées,
évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance : 143 152.96
Montant des intérêts : 0.00
Frais exposés par le créancier : 0.00
Divers : 0.00

Total à recouvrer : 143 152.96 F

dit certifié conforme
le Greffier en Chef

Somme à saisir-arrêter en sus des précédentes déjà notifiées.

Titre exécutoire : JGT RENDU PAR LE TI DE TLSE LE 24/10/1994

DEBITEUR
┌ MME Suzette LABORIE
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS GAMEVILLE
└

CREANCIER
┌ CREDIT LOGEMENT 7
50 BOULEVARD SEBASTOPOL
75155 PARIS CEDEX 03
└ 8

Mandataire: SCP MERCIÉ AVOCATS

Au secrétariat-greffe, le : 14/02/2000

Le Juge :

ACTE NUL

inscrit en faux en principal

GREFFIER EN CHEF
14 AOÛT 2013
SERVICE CIVIL

327

Sce saisies/rém.
40 AV. CAMILLE PUJOL
31506 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. 05-61-33-73-23

DECLARATION D'INTERVENTION
D'UN NOUVEAU CREANCIER

Code du travail article R 145-26

DOSSIER N° : 1607/94
Référence : 124158

TRESORERIE DES HOPITAUX
2 RUE VIGUERIE
31300 TOULOUSE

Références débiteur:
MME Suzette LABORIE
né(e) le 28/08/1953 à ALOS
N° Sécu. Sociale :

Ce jour, au secrétariat-greffe du tribunal d'instance a comparu le créancier intervenant ci-dessous dénommé et domicilié, lequel a exposé :
Qu'ayant appris qu'une saisie-arrêt était pratiquée sur les rémunérations de son débiteur et désirant intervenir à la distribution des sommes saisies, il demandait qu'il soit pris note de son intervention.
Et, à l'appui de sa déclaration, le comparant a produit toutes pièces justificatives nécessaires, afin de permettre au juge d'instance de faire l'évaluation de sa créance, s'engageant par ailleurs à faire connaître le cas échéant sa nouvelle adresse.

Sur quoi, nous, Mme Elisabeth BORREL, juge d'instance,
Vu la déclaration d'intervention et les pièces justificatives présentées, évaluons la créance en principal et accessoire de la façon suivante:

Montant évalué de la créance :	23 940.00
Montant des intérêts :	11 138.47
Frais exposés par le créancier :	785.71
Divers :	0.00

Total à recouvrer :	35 864.18 F

Pour expédition certifiée conforme
Le Greffier en Chef



Somme à saisir-arrêter en sus des précédentes déjà notifiées.

Titre exécutoire : JGT RENDU RENDU PAR LE TI DE TLSE LE 03/11/1997

DEBITEUR

MME Suzette LABORIE
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS GAMEVILLE

CREANCIER

BANQUE COURTOIS
33, RUE DE REMUSAT
31001 TOULOUSE CEDEX

Mandataire:

SCP PRIAT HUISSIERS

Au secrétariat-greffe, le : 09/03/2000

Le Juge :

ACTE NUL

inscrit en faux en principal



14 AOUT 2013

SERVICE CIVIL

328